

# Situation des retraités français affiliés aux caisses africaines de la zone CFA

13<sup>ème</sup> législature

## Question écrite n° 18443 de Mme Joëlle Garriaud-Maylam (Français établis hors de France - UMP)

publiée dans le JO Sénat du 05/05/2011 - page 1134

Mme Joëlle Garriaud-Maylam attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la problématique des retraites des Français ayant effectué tout ou partie de leur vie professionnelle dans les pays de la zone CFA.

En 1994, sur le conseil de la France, les treize États de la zone CFA ont procédé à la dévaluation de 50 % du franc CFA. Pour les Français ayant travaillé dans ces pays et aujourd'hui installés en France ou à l'étranger, cela a entraîné mécaniquement une diminution de moitié des retraites versées par les caisses africaines, libellées en francs CFA. Malgré quelques mesures ponctuelles de compensation prises après la dévaluation, ces Français se sentent depuis floués et abandonnés par la France. Alors qu'il a été décidé récemment de revaloriser les retraites versées aux anciens combattants africains, il importe que la réciprocité des pensions ne se fasse pas au détriment des Français de la zone CFA. Les retraités des caisses africaines, réunis en associations, demandent depuis plus de quinze ans des mesures de compensation.

Elle aimerait donc savoir quelles sont les mesures que pourrait prendre la France pour assurer aux retraités des caisses africaines une pension revalorisée, constituant souvent leur principal si ce n'est leur unique revenu.

En attente de réponse du Ministère des affaires étrangères et européennes

### Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

Votre format :  HTML  Texte

Valider